

Dérogation pour une 3ème année de L1

Par **Anna1**, le **27/05/2020** à **20:25**

Bonjour à tous,

Bachelière de l'année 2005, j'ai fait 2 années de L1 droit (en 2006-2007 et 2007-2008) non réussies à cause de gros problèmes de santé (dépression), j'ai par la suite fait d'autres études, obtenu un diplôme, travaillé et pour 2020-2021 je compte reprendre mes études de droit (une reconversion en qq sorte) à distance avec le Cavej (en occupant un poste à mi-temps) dans le but de devenir clerc de notaire (et peut-être par la suite notaire).

Dois-je demander une dérogation? Et comment cela se passe?

Merci d'avance

Anna